

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRÉD REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Cour-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX LE 5 JUILLET 1889

LE CONGRÈS DE LA PAIX

Il faut rendre hommage aux généreux sentiments et à la bonne volonté des hommes qui, venus des divers pays d'Europe et même d'Amérique, se sont réunis en Congrès à Paris pour délibérer sur les moyens de conserver au monde les bienfaits de la paix. Ce Congrès offre un intérêt particulier, non-seulement à cause de son but, qui est grand et tient au cœur de millions d'êtres humains, mais encore parce qu'il est composé de personnalités faisant partie du Parlement de leur nation et pouvant dès lors exercer sur leurs gouvernements et sur leur gouvernement une influence exceptionnelle.

Ce rapprochement ne donnera probablement pas tous les résultats qu'on espère; il ne sera pas non plus une vaine conversation sur un sujet académique. Le Congrès de la paix ne saurait être regardé avec dédain par les chefs d'Etat; à plusieurs il prouve que les peuples ne suivent point leur gouvernement dans la voie où il les mène, et qui conduit aux champs de bataille.

Quand on pense que plus de 200 sociétés allemandes sont représentées à ce Congrès, il est bien permis de se demander si l'Allemagne partage l'ardeur belliqueuse de son jeune empereur. Si les idées pacifiques se propagent, si elles s'élèvent au-dessus de toutes les rumeurs guerrières, la paix ne sera bien difficile à troubler, si l'on n'a pas sous la main une raison capitale qui ne présente pas l'aspect vague d'un prétexte. Le mouvement antihellénique se dessine avec une netteté qui doit donner à réfléchir aux perturbateurs éventuels de la paix européenne; il leur faudra peut-être, bon gré mal gré, laisser l'épée au fourreau et renoncer aux sanglantes aventures.

Nous aurions tort, cependant, de nous endormir dans cette espérance. Le Congrès actuel peut sans doute contribuer au maintien de la paix; mais il faut qu'il soit aidé dans cette tâche par un développement régulier et incessant de nos forces militaires.

Si la France n'avait pas l'allure d'un soldat robuste, confiant, armé de pied en cap, on résisterait moins à la tentation de lui sauter à la gorge. N'oublions pas que la Prusse est une nation jeune, que son roi est avide de gloire, et qu'il a pour les chœurs militaires un goût très vif qui ne peut trouver dans les exercices de la paix une complète satisfaction.

Plus nos fortresses seront hérissées de canons, mieux nos soldats seront armés, et plus Guillaume II hésitera avant de se jeter dans une entreprise dont l'issue serait douteuse. La est la plus solide garantie de la paix. Elle présente ce double avantage de nous mettre à l'abri d'une agression et de rendre chaque année plus lourd le fardeau qui pèse sur les épaules du peuple allemand.

Quant au Congrès de la paix, nous ne croyons pas qu'il voie se réaliser cet arbitrage européen qui fut le beau rêve d'Henri IV et de Napoléon III. Mais en

admire, combien la paix lui est chère; il est donc de cœur avec les membres du Congrès interparlementaire qui veut faire prévaloir sur l'ambition d'un jeune et impétueux monarque les droits des peuples et de la civilisation.

LES TEXTILES

à l'Exposition Universelle de 1889

I. — LAINE. — (suite)
Les éleveurs de la République Argentine ne sont pas seulement préoccupés des croisements; ils ignorent pas que la nourriture jouait un rôle important dans la production, au point de vue de la qualité du produit. Ainsi que son collègue le squatter australien, l'estancier argentin a compris qu'il était de son intérêt d'améliorer les pâturages.

Ces pâturages se composent tout d'abord de hautes herbes des Pampas qui conviennent peu à l'alimentation du mouton, c'est ce qu'on appelle *pasto fuerte* ou *pasto fort*; l'animal s'y engraisse difficilement et ne donne qu'une laine maigre, terreuse, noirette. On a donc approprié ces pâturages aux besoins de la race ovine et y faisant passer tout d'abord les chevaux et les bœufs; l'herbe haute est remplacée par une herbe plus courte et la transformation s'opère du *pasto fuerte* en *pasto tierno* ou *pasto tendre*. La laine subit graduellement l'effet de cette transformation; de noirette elle prend successivement une teinte grise, puis jaune sale, puis enfin un jaune plus ou moins clair.

Toutes ces améliorations amenées progressivement dans la race du mouton argentin, nous pouvons les suivre pour ainsi dire pas à pas en parcourant l'exposition réellement scientifique de la République Argentine.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, trois toiles sont représentées : 1886, 1887 et 1888. Les laines de la toile de 1886, conservées au moyen de la naphthaline et du canfre, sont renfermées dans une vitrine spéciale, hermétiquement close. M. Lix Klett a pu présenter ainsi une collection complète des provenances de Buenos-Ayres, Entre-Rios, Corrientes, Cordova, Santa-Fé, San-Juan et Mendoza, c'est-à-dire du plus au plus commun, ainsi que plusieurs types de laines noires d'agaceras.

On a adopté pour le classement des autres toiles 1887 et 1888, les catégories suivantes : Laines du nord, *pasto tierno*; laines de l'ouest, *pasto fuerte* et *pasto tierno*; laines du sud, *pasto fuerte* et *pasto tierno*.

Chaque toison porte une étiquette indiquant le nom de l'exposant, la provenance, le croisement, ainsi qu'une évaluation approximative de rendement. Les laines de la toile de 1888, fort recherchées par la bonneterie allemande qui en prélève chaque année près de 60,000 balles.

Les plus belles qualités des *pasto tierno* sont prises par la fabrique du nord de la France. Les laines de la toile de 1888, fort recherchées par la bonneterie allemande qui en prélève chaque année près de 60,000 balles.

Les exposants de laine sont au nombre de 245; il ne nous est pas possible de les nommer tous. Nous nous bornerons à citer : MM. J. Boreck, (collection de cinquante espèces différentes); MM. Henry Bonifacio et Cie (soixante espèces); MM. R. F. Basavilbaso (vingt espèces); M. Edouard Cassey (cinquante espèces); MM. Cerro et Gonzalez (cinquante espèces); MM. Duggan frères (soixante-une espèces); MM. Giraldo Saenz et Cie (trente espèces); MM. Luzue et fils (cent-vingt espèces); etc., etc. Toutes ces maisons sont de Buenos-Ayres.

En résumé, exposition qui s'impose à l'attention de tous les connaisseurs et qui honore son orga-

CHACUN SON TOUR

Sous ce titre, M. H. Rochefort publie, dans l'*Intransigeant*, un article, dont voici la partie principale :

« Ce qu'on ne saurait trop admirer, c'est la persistance de la Chambre à voter, à la suite de ces scandales quotidiens, des ordres du jour de félicitation contre les « calomnieux » qui cherchent à salir le parti républicain ». Voilà maintenant le parti républicain personnifié dans Thévenet, Constans, Tirard et Rouvier. Ajoutons qu'il les félicite également dans Jacques Meyer, qui a obtenu, l'autre jour, un succès de tribune auquel ce condamné pour vol ne devait réellement pas s'attendre.

« Et sur ces honneurs questions d'argent viennent, en outre, se greffer des accusations de faux; car les lettres lues à la tribune par Thévenet et attribuées à Jacques Meyer constituent des faux indéniables, ces escrocs les ayant datés de Bruxelles, alors qu'ils lui ont été certainement dictés à Paris.

« Mais les ministres ne sont plus seuls incriminés. Il est évident, en effet, que lorsque M. Pichon a obligamment interpellé le ministre de la justice, le jeune député de Paris était absolument d'accord avec lui et savait que, s'il allait donner connaissance à la Chambre de la correspondance fabriquée, quelques jours auparavant, dans le but d'obtenir un ordre du jour antilégislatif.

« Si le faux est démontré, ce qui ne fait pas doute, M. Pichon en est certainement complice, et ce ne serait plus alors M. Ivan de Westphale, mais un ministre et un député qui auraient exploité à leur profit les aptitudes de Jacques Meyer pour la falsification des copies et des documents.

« Or, nous le constatons ici; jamais, à aucune époque de notre histoire, un cabinet n'avait réuni un pareil assemblage de gens suspects. La plupart d'entre eux avaient, il est vrai, un passé fort ténébreux; les uns ayant présidé des « cercles » où la police montait sur le coup de minuit, les autres ayant fondé la « Société auxiliaire des chemins de fer », installé le jeu des « Trente-six-Bites » ou participé à des escroqueries comme celle des « mines d'or de l'Uruguay ». Cependant on pouvait supposer que ces César de Bazan avaient, lorsqu'ils étaient sans cape et sans semelles, obéi à un désir immédiat de faire fortune, et qu'étant sortis de la gêne par laquelle ils ont débatté, ils allaient rentrer dans le giron de la société honnête.

« Eh bien, non! L'instinct qui les pousse aux méfaits est plus fort chez eux que tous les raisonnements. L'Allemagne, qui leur doit beaucoup, leur rendrait, en témoignage de remerciement, les cinq milliards qu'elle nous a pris, que ces titres de boue et de crachat n'en continueraient pas moins leur vie d'exactions et de pirateries. Il faut reconnaître qu'ils y sont fortement encouragés par la majorité parlementaire qui, chaque fois qu'ils sont pris la main dans un nouveau sac, leur vote des félicitations enthousiastes.

« C'est égal; vivre ainsi constamment entre le pot-de-vin et le pot-aux-roses, doit à la fin devenir bien fatigant. » HENRI ROCHFORT.

LA DÉMISSION

de M. Quesnay de Beaurepaire

UN SCANDALE AU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 4 juillet. — Dans une deuxième édition parue à sept heures, la *Cocarde* publie les renseignements suivants :

« Première démission de M. Quesnay
« Lundi matin, M. Quesnay de Beaurepaire fut entendu par le Conseil des ministres.

« Il soumit ses conclusions. Bien que le réquisitoire fût rédigé en termes vagues, bien qu'il contiât des insinuations calomnieuses à l'égard du général Boulanger, le procureur général n'avait pu conclure à la culpabilité de l'ex-ministre de la guerre.

« C'est alors que le Conseil des ministres le sollicita de conclure au renvoi du général Boulanger devant un Conseil de guerre.

« M. Quesnay de Beaurepaire déclara presque textuellement qu'il ne pouvait prendre de semblables conclusions, à moins de se déshonorer, et, comme les Thévenet, les Rouvier et les Constans insistèrent, M. Quesnay remit sa démission et se retira.

« Le scandale du Conseil des ministres
« Les ministres discutèrent alors la question de savoir si des poursuites seraient dirigées contre les journaux qui ont dévoilé les infamies du triumvirat. M. Rouvier.

« Le ministre de l'Intérieur tenait pour les poursuites, M. Rouvier voulait au contraire, qu'on continuât à faire le silence autour de toutes ces révélations.

« A un moment donné, la discussion s'envenima à tel point que Rouvier et Constans se reprochaient mutuellement tout ce dont ils sont accusés. Les deux ministres se dirigèrent alors l'un vers l'autre prêts à

voulait prendre l'initiative de déferer le général Boulanger devant un conseil de guerre.

« Le ministre de la guerre s'y refusa formellement.

« Le Conseil de plus en plus désorienté décida qu'on ferait une nouvelle démarche auprès de M. Quesnay et qu'on l'appellerait mercredi devant les ministres.

« M. Quesnay retire sa démission
« M. Quesnay de Beaurepaire, en présence de M. Carnot, maintint tout d'abord sa décision. Il n'y avait pas matière à poursuites, pas plus devant la Haute-Cour que devant le Conseil de guerre.

« Les ministres et le président de la République se livrèrent à d'odieuses sollicitations le suppliant de mentir à sa conscience en terminant son réquisitoire avec des conclusions qu'il désirait.

« M. Quesnay accepta enfin, non parce que le général était coupable, mais en vertu de la raison d'Etat qui exige son renvoi devant un tribunal quel qu'il soit.

« Il fut décidé que M. Quesnay se présenterait aujourd'hui devant la Haute-Cour.

« Le Conseil de ce matin
« Ce matin, à l'Élysée, la discussion de lundi a été reprise.

« On se rappelle que les feuilles ministérielles annoncèrent avec grand tapage que le Conseil délibérerait aujourd'hui sur les poursuites à exercer contre les journaux.

« Constans tenait encore pour les poursuites, Rouvier et Thévenet en hommes prudentis ont continué à s'y opposer.

« Constans aurait déclaré que si on ne poursuivait pas, il donnerait sa démission.

« De Freycinet, toujours sûr de son terrain, a pris le parti du ministre de l'Intérieur.

« Le bruit court dans les couloirs qu'un remaniement ministériel est certain et que M. de Freycinet serait chargé de la formation du nouveau cabinet.

« On peut en somme considérer comme ouverte la crise ministérielle.

« Demission maintenue
« On nous affirme en dernière heure que les neuf réunis n'ont pu s'entendre avec Quesnay de Beaurepaire et que ce dernier a définitivement adressé sa démission au Garde des Sceaux.

« La *Cocarde* fait suivre ces révélations des réflexions suivantes :

« Aujourd'hui, malgré les perquisitions illégales, les arrestations odieuses et les infames provocations des mouchards de M. Constans, l'échafaudage des calomnies s'écroule et de toutes les accusations il ne reste rien, rien, rien! que de la boue qui rejailit sur le gouvernement et sur la chambre sensée et complice.

« Paris, 4 juillet. — Le gouvernement n'a pas cru devoir opposer de dément, par son canal ordinaire aux allégations de la *Cocarde*, concernant M. Quesnay de Beaurepaire.

« Paris, 4 juillet. — Au moment où, vers six heures, les rotatives de la *Cocarde* ont commencé à rouler pour la deuxième édition, M. Le Hérisse, directeur de ce journal, est monté en voiture rue Montmartre avec le premier numéro sorti des presses.

« A ce moment trois cents vendeurs de journaux stationnés rue Montmartre devant les bureaux de la *Cocarde* attendant la sortie des presses. Ceux-ci font une ovation au député boulangériste en criant : Vive Boulanger! Vive Le Hérisse! Vive la *Cocarde*!

« Une femme veuve, à toutes forces, que M. Le Hérisse lui donne l'œil rouge qu'il porte à la boutonnière.

« Cette petite manifestation a pris fin lorsque la voiture de M. Le Hérisse eut disparu.

« La *Cocarde* avait fait afficher une pancarte annonçant sa deuxième édition.

« A 7 heures 20, la *Cocarde* était mise en vente, les marchands en criaient à tue-tête le titre et le sommaire : « Scandale au Conseil des ministres, démission de M. Q. de Beaurepaire. »

« Au mépris des ordonnances de police, la feuille boulangiste était littéralement enlevée. Le tirage a continué sans interruption.

« Paris, 4 juillet. — On affirme dans le *Courrier du soir*, que M. Thévenet, Garde des Sceaux, dans le but d'exercer librement des poursuites contre les auteurs des récentes accusations dont il est l'objet, aurait remis, ce matin, sa démission entre les mains du président de la République.

« On ajoute que M. Carnot aurait insisté auprès de M. Thévenet pour le faire revenir sur sa détermination.

« Le même journal considère le bruit de la démission de M. Quesnay de Beaurepaire comme sans fondement, et issu probablement d'une rumeur qui représentait le ministre de la guerre comme peu disposé à se prêter à des investigations destinées à faire la lumière sur certains actes du général Boulanger, durant son passage au ministè-

certain que des dissentiments sont survenus à la Haute-Cour, au sujet de la question de procédure, et de celle de compétence.

« Ce désaccord s'est manifesté aujourd'hui plus vivement encore dans la réunion au cours de laquelle M. Quesnay de Beaurepaire a lu aux Neuf, en présence de M. Thévenet, les principales de ses résolutions.

« De la discussion n'a pas jailli la lumière, au contraire. Si même nous en croyons un sénateur opportuniste, membre de la Commission, une nouvelle réunion officielle aura lieu demain, avec ce seul motif, de chercher une entente.

« Incidemment, ce même sénateur a confirmé notre information d'hier, en disant que l'un des témoins entendus hier était le major Labordère.

L'AFFAIRE MEYER-THÉVENET

Paris, 4 juillet. — C'est de ce nom qu'on peut appeler à l'avenir l'affaire J. Meyer-de Westphale; la querelle entre le directeur du *Gaulois* et M. Thévenet continue et, jusqu'ici, il n'apparaît pas que ce dernier ait le beau rôle.

« Le *Paris*, dirigé par M. Canivet, a publié une lettre de recommandation de M. de Miranda à la suite de laquelle M. A. Meyer a envoyé ses témoins MM. Canivet. Ce dernier a refusé de se battre et s'est adressé à M. Mézières, président de l'association des journalistes parisiens, pour lui demander de prononcer la radiation de M. Meyer comme membre de cette association.

« M. Meyer riposte en adressant à M. Mézières la lettre suivante :

« Paris, le 3 juillet 1889.
« Monsieur le président,
« L'*Estafette* et le *Paris* ont publié une lettre d'introduction qui m'aurait été remise, par M. A. de Miranda, pour M. de Silveira, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris.

« Cette lettre, écrite en espagnol, n'a jamais été remise par moi à M. de Silveira, que je n'ai pas l'honneur de connaître, ni à aucune autre personne de l'ambassade.

« J'ai gardé cette lettre sans m'en servir, et elle n'a été volée.

« Il est bien entendu que, si vous désirez, monsieur le président, faire une enquête sur les faits qui précèdent, je suis en mesure de vous fournir les preuves de ce que j'avance.

« Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.
« ARTHUR MEYER.

« D'autre part, le *Gaulois* publie la note suivante :

« Le comité de l'Association des journalistes parisiens se réunira aujourd'hui à quatre heures. M. Arthur Meyer, qui a provoqué cette réunion, y assistera et demandera :

« 1° Qu'on veuille bien produire l'original de la lettre, chose qui ne sera peut-être pas très facile, pour qu'on examine si la traduction française est exacte.

« 2° Qu'on veuille bien dire comment cette lettre, qui n'a été remise ni par M. de Silveira, ni par M. de Miranda, ni par M. Meyer aux personnes qui la publient, est parvenue entre leurs mains;

« 3° Si ces explications ne paraissent pas suffisantes, qu'on veuille bien faire appel aux souvenirs de M. de Miranda;

« 4° Qu'on sache de M. Silveira s'il connaît ou non M. Arthur Meyer.

« Paris, 4 juillet. — Le comité de l'Association des journalistes parisiens réuni ce soir à quatre heures, a voté à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Le Comité considérant que les termes des statuts de l'Association ne lui permettent pas de juger les questions qui lui sont soulevées par M. Arthur Meyer et M. Raoult Canivet, passe à l'ordre du jour.

« Paris, 4 juillet. — M. Arthur Meyer a jugé que, devant l'indifférence de la Chambre, du Président de la République et du gouvernement, vis-à-vis des accusations formulées contre M. Thévenet, il fallait organiser un grand meeting d'indignation publique contre le garde des Sceaux. La date sera prochainement fixée.

LA CATASTROPHE

DE SAINT-ÉTIENNE

Saint-Étienne, 4 juillet. — Une foule, toujours considérable, n'a cessé de quitter les alentours des puits. Le service d'ordre devient très pénible, tant

Des chargements complets de briques, entourées de terre glaise, descendent tous les quarts d'heure au fond du puits.

« Il ne saurait être question de pénétrer, avant deux ou trois semaines dans les galeries, sans courir le risque de voir se rallumer l'inondation.

« Au puits Vertilleux, rien à tenter; un silence de mort règne aux abords de ce gouffre, que des femmes en pleurs interrogent du regard.

« Trois blessés sont morts cette après-midi; il n'en reste que quatre qu'on a à peu près l'espoir de sauver.

« Une multitude de femmes d'enfants stationnent devant la grille de l'hôpital, attendant vainement des nouvelles d'un mari, d'un père ou d'un frère.

« Le cardinal Coulon est arrivé cette après-midi; il a visité les blessés à l'hôpital, puis il s'est rendu auprès de MM. Buisson et Desjoeux, dont l'état est moins inquiétant qu'hier.

« Le cardinal restera pour assister aux funérailles des victimes.

« Decazville, 4 juillet. — La nouvelle de la catastrophe de Saint-Étienne a produit ici une grande émotion. Le Congrès des mineurs a suspendu ses séances, et a redigé une adresse à M. Tirard, disant que les membres du Congrès, profondément affligés de ce malheur, adjurent le Conseil des ministres de demander aux deux Chambres l'adoption immédiate des lois réclamées par les mineurs, et rendues nécessaires par la fréquence des catastrophes.

« La Presse a ouvert une souscription pour venir en aide aux victimes de Saint-Étienne; la première liste, en tête de laquelle figure pour 200 francs le général Boulanger, a produit 500 francs.

« La plupart des journaux ouvrent des souscriptions en faveur des sinistrés de la Loire.

« Le général Boulanger s'est fait inscrire pour 500 francs en tête de la liste de la *Cocarde*.

« Le vice-président du comité qui s'était formé en 1887, pour venir en aide aux inondés du Midi, vient d'écrire à M. Vaquerie, président du comité, pour lui demander s'il ne lui conviendrait pas de distribuer aux familles des victimes du puits Vertilleux (400 fr. formant le reliquat disponible de la souscription qui avait été recueillie par le comité.

« Paris, 4 juillet. — Le ministre des travaux publics va demander au Sénat, de mettre, à son ordre du jour la loi sur les délégués mineurs, votée par la Chambre.

« Le rapport de M. Beranger sur cette question, est prêt à être déposé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 4 juillet

Présidence de M. DE MAHY, vice-président.

Réglement de l'ordre du jour

« M. Mézières. — Au nom de la Commission des finances, j'ai l'honneur de déposer le rapport sur la loi de recrutement.

« M. le Président du Conseil. — Je demande que le rapport soit soumis à l'ordre du jour après le budget.

« Je demande également que le projet de loi concernant la fraude sur les vins et le projet sur les téléphones soient mis à l'ordre du jour après le budget.

« M. Andrieux. — Je demande le maintien après le budget de la loi relative aux chemins de fer du sud.

« M. Borriglione appuie la demande de M. Andrieux.

Cet ordre du jour est maintenu.

« Proposition de M. Basly
« La catastrophe de Saint-Étienne

« M. Basly. — J'ai l'honneur de déposer une proposition de résolution tendant à inviter M. le Président des travaux publics à fournir, à bref délai, un rapport détaillé sur la catastrophe de Saint-Étienne.

« Il est essentiel de connaître les causes de cette catastrophe, afin de pouvoir faire une proposition de loi destinée à la faire disparaître et à éviter le retour de ces catastrophes.

« Je demande l'urgence.

« M. le Ministre des travaux publics. — J'ai reçu un rapport sommaire de l'ingénieur en chef des mines; jusqu'à présent on n'a pu déterminer les causes de cet accident, qui a fait enlever 180 victimes. (Sensation prolongée.)

« L'administration de la mine a-t-elle suivi toutes les prescriptions recommandées par le gouvernement? Des que je serai en possession de tous ces documents, je m'empresse de les communiquer à la